

**LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES**

**MODIFICATIONS**

**ENTREPRISE INDIVIDUELLE**

21/06/2018

Constituez en ligne votre dossier ET nous l'envoyer par courrier: <http://www.cfenet.cci.fr/>

OU

P2

Télécharger en recherchant "P2 CMB modernisation gouv"

IMPRIMER A

TELECHARGER :

NBRE DOCUMENTS A FOURNIR - merci d'apporter les photocopies nécessaires

	NBRE	DOCUMENTS A FOURNIR - merci d'apporter les photocopies nécessaires						
<b>CONJOINT COLLABORATEUR NOMINATION</b>	1	Attestation sur l'honneur de non-condamnation mentionnant la filiation et signée en original.						
	1	Justificatif d'état-civil <b>Pour les français :</b> Copie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité OU copie du passeport en cours de validité OU copie du livret de famille OU extrait d'acte de naissance. OU carte d'ancien combattant délivrée par les autorités françaises OU carte d'invalidé de guerre ou carte d'invalidé civil  <b>Pour les étrangers :</b> Copie recto-verso de la carte de résident de 10 ans OU copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à jour de l'adresse personnelle.						
	1	Copie de la pièce d'activité réglementée le cas échéant : <a href="https://www.afecreation.fr/pld316/activites-reglementees.html">https://www.afecreation.fr/pld316/activites-reglementees.html</a>						
	1	Copie du livret de famille ou copie du PACS.						
	1	Attestation d'information du conjoint commun en biens.						
	1	Pouvoir signé en original si ce n'est pas le représentant légal de l'entreprise qui accomplit les formalités. A l'exception des notaires.						
		<table> <tr> <td>Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (CCI voir plaquette jointe)</td> <td style="text-align: right;">50,95 €</td> </tr> <tr> <td>Nomination ou suppression de la mention</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Micro-entreprise</td> <td style="text-align: right;">Si besoin d'un extrait Kbis 3,91 €</td> </tr> </table>	Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (CCI voir plaquette jointe)	50,95 €	Nomination ou suppression de la mention		Micro-entreprise	Si besoin d'un extrait Kbis 3,91 €
Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (CCI voir plaquette jointe)	50,95 €							
Nomination ou suppression de la mention								
Micro-entreprise	Si besoin d'un extrait Kbis 3,91 €							
<b>NATIONALITE MODIFIEE</b>	1	Attestation sur l'honneur de non-condamnation mentionnant la filiation et signée en original.						
	1	Justificatif d'identité, voir ci-dessus. Ou Ampliation du décret de naturalisation Ou Copie du journal officiel publiant le décret						
		<table> <tr> <td>Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (CCI voir plaquette jointe)</td> <td style="text-align: right;">50,95 €</td> </tr> <tr> <td>Nomination ou suppression de la mention</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Micro-entreprise</td> <td style="text-align: right;">Si besoin d'un extrait Kbis 3,91 €</td> </tr> </table>	Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (CCI voir plaquette jointe)	50,95 €	Nomination ou suppression de la mention		Micro-entreprise	Si besoin d'un extrait Kbis 3,91 €
Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (CCI voir plaquette jointe)	50,95 €							
Nomination ou suppression de la mention								
Micro-entreprise	Si besoin d'un extrait Kbis 3,91 €							

**OUVERTURE D'UN  
ETABLISSEMENT  
SECONDAIRE**

- 1 Copie de la pièce d'activité réglementée.  
<https://www.afecreation.fr/pid316/activites-reglementees.html>
- 1 Pouvoir signé en original si ce n'est pas le représentant légal de l'entreprise qui accomplit les formalités. A l'exception des notaires.

Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (CCI voir plaquette jointe)		
Si siège dans le 86 ou si siège hors département et déjà un établissement :		
<b>création</b>	<b>location gérance</b>	<b>Achat/Apport</b>
56,59 €	59,41 €	129,41 €
Micro-entreprise		
5,90 €	8,86 €	78,86 €
si siège hors département et aucun établissement dans le 86 :		
<b>création</b>	<b>location gérance</b>	<b>Achat/Apport</b>
84,48 €	93,20 €	163,20 €
Micro-entreprise		
Si besoin d'un extrait Kbis 3,91 €	8,72 €	78,72 €

**FERMETURE D'UN  
ETABLISSEMENT  
SECONDAIRE**

- 1 Extrait K Bis du siège accompagné de ses annexes, original de moins de 3 mois
- 1 Pouvoir signé en original si ce n'est pas le représentant légal de l'entreprise qui accomplit les formalités. A l'exception des notaires.

Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (CCI voir plaquette jointe)		
Si siège dans le 86 ou si siège hors département et déjà un établissement :		
<b>Suppression</b>	<b>Location Gérance</b>	<b>vente, Apport</b>
50,95 €	50,95 €	50,95 €
Micro-entreprise		
5,90 €	5,90 €	5,90 €
Si siège hors département et aucun établissement dans le 86 :		
<b>Suppression</b>	<b>Location Gérance</b>	<b>vente, Apport</b>
33,79 €	33,79 €	33,79 €
Micro-entreprise		
Contacter le greffe du tribunal de commerce 05 49 88 81 93		

**INFORMATIONS**

Service formalités ouvert de 9 à 12h et de 14 à 16h Réception sur rendez-vous uniquement avec prestation d'accompagnement à la formalité de 72 € TTC

Stéphane PITERS Tél. 05 49 60 98 69  
Christine MARECHAUX Tél. 05 49 60 98 26 [cfecclv@poitiers.cci.fr](mailto:cfecclv@poitiers.cci.fr)  
Eve CASSIER Tél. 05 49 60 98 21

**Notre site internet :** [www.poitiers.cci.fr](http://www.poitiers.cci.fr)

**REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**

**DECLARATION DE NON CONDAMNATION  
EN APPLICATION DE L'ARTICLE A.123-51 du Code de commerce**

**Je soussigné(e) :** .....

**Né (e) le :** .....

**à :** .....

**de (nom et prénoms du père) :** .....

**et de (nom de naissance et prénoms de la mère) :** .....

**demeurant :** .....

Déclare sur l'honneur, conformément aux dispositions de l'article A.123-51 du Code de commerce, n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire – soit d'exercer une activité commerciale – soit de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale.

**Fait à :** .....

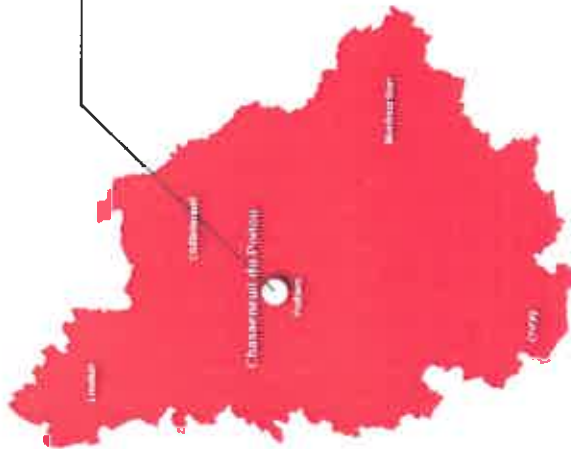
**Le :** .....

**SIGNATURE :** .....

**Rappel : Article L123-5 du code de commerce**

## Une question, un conseil ?

A tout moment, vous pouvez contacter votre CFE par mail ou par téléphone



### CFE de la CCI Vienne

Chambre de Commerce et d'Industrie  
Téléport 1 - 7 avenue du Tour de France  
CS 50146 - Chasseneuil  
88961 Futuroscope cedex  
TEL 05 49 60 98 69 / 05 49 60 98 21

### Conseil et dépôt des dossiers

Stéphane Pitera  
Responsable du CFE  
spitera@poitiers.cci.fr  
Eve Castel  
Assistante en formalités  
ecassel@poitiers.cci.fr

Heures d'ouverture du CFE  
uniquement sur rendez-vous  
du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 16h

CFE unique pour la Vienne  
à Chasseneuil du Poitou

CCCI - communication - janvier 2016



Pour vos formalités sur internet  
[www.cfenet.cci.fr](http://www.cfenet.cci.fr)



Siège CCI Vienne  
Téléport 1 - 7 avenue du Tour de France  
CS 50146 - Chasseneuil - 88961 Futuroscope cedex  
Tél : +33 (0)5 49 60 98 00  
Fax : +33 (0)5 49 41 65 72  
info@poitiers.cci.fr - www.poitiers.cci.fr



## Votre Centre de Formalités des Entreprises



CFE avec votre CCI

# Vos formalités d'entreprise

avec le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) de votre CCI



**Vous réalisez seul votre dossier**

**Prestation du CFE sans assistance**

fraîs pris en charge par le CCI

**Vous optez pour l'assistance d'un conseiller formalités de votre CCI**

**Un accompagnement individualisé et privilégié**

60 € HT  
75 € TTC

Au CFE de la CCI, vous réalisez, en un même lieu, vos formalités juridiques, administratives, fiscales et sociales liées à la création, aux transformations successives et à la cessation de votre entreprise ou d'un de vos établissements.

Dans le cadre d'une directive européenne, les CFE des CCI sont « Guichet Unique ». A ce titre, ils peuvent vous renseigner sur les activités réglementées.

**Un rendez-vous confidentiel en face à face et de qualité**

- Nous vous remettons la liste des pièces justificatives à fournir, les formulaires à remplir, le tarif greffe.
  - Vous nous déposez le dossier dûment complété et signé.
  - Nous vous adressons, dans les 24 h, un récépissé de dépôt complet ou incomplet selon l'état de votre dossier.
  - Nous transmettons votre dossier complet aux organismes concernés.
1. Nous faisons un diagnostic précis de votre situation.
  2. Nous prenons en charge votre déclaration.
  3. Nous analysons votre formalité et effectuons un contrôle de cohérence et de conformité des pièces justificatives déposées et des informations déclarées.
  4. Nous traitons votre dossier et nous vous informons par téléphone, par mail ou par courrier de tout élément manquant.
  5. Nous vous remettons un récépissé de dépôt complet portant, le cas échéant, votre n° SIREN.
  6. Nous transmettons votre dossier complet aux organismes concernés.
  7. Le conseiller formalités reste votre interlocuteur privilégié à tout moment du traitement de la formalité et assure un suivi en cas de difficulté.

**Vous pouvez aussi réaliser vos formalités sur [www.cfenet.cci.fr](http://www.cfenet.cci.fr), site internet des CFE des Chambres de Commerce et d'Industrie**



Le prix de cette prestation ne comprend pas les éventuels frais dus au Greffe

Le CFE fait partie du Pôle Formalités de la CCI. Ce pôle gère aussi les formalités liées à l'apprentissage (contrats et cofinancement de la taxe), au commerce international et au Fonds Avenir.

Pour vos prestations, contactez-nous les coordonnées de nos conseillers.

Le CFE vous aide à accomplir vos formalités mais ne peut en aucun cas garantir la recevabilité finale du dossier. Cette recevabilité ne peut être octroyée que par les organismes destinataires.

**ATTESTATION D'INFORMATION DU CONJOINT COMMUN EN BIENS**

**INCIDENCE DES DETTES PROFESSIONNELLES**

**SUR LES BIENS COMMUNS**

Je soussigné : .....

*(nom de jeune fille suivi du nom d'épouse et prénom de la personne immatriculée)*

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint(e) :

.....

*(nom de jeune fille suivi du nom d'épouse et prénom de la personne immatriculée)*

avec lequel/laquelle je me suis marié(e) sans contrat de mariage (1) (ou avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux), sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à , le

(Signature de la personne immatriculée)

(1) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.



## LISTE DES ORGANISMES CONVENTIONNÉS

S'il est déterminé que votre prise en charge relève de la Sécurité Sociale pour les Indépendants, vous serez affilié(e) à l'organisme conventionné de votre choix (article R613-23 du Code de la Sécurité Sociale), figurant dans la liste ci-dessous pour la circonscription territoriale de Poitou-Charentes. A défaut de choix, un organisme vous sera attribué d'office (article R 613-25 du Code de la Sécurité Sociale).

**CET ORGANISME SERA CHARGÉ DU REMBOURSEMENT DE VOS FRAIS DE MALADIE.**

CODE SIGLE	DÉNOMINATION ET ADRESSE	BUREAUX ANNEXES
<b>ORGANISMES RÉGIS PAR LE CODE DE LA MUTUALITÉ</b>		
<b>03 041 2700</b> <b>HARMONIE MUTUELLE</b>	<b>HARMONIE MUTUELLE</b> Régime Obligatoire TSA 60020 85927 LA ROCHE SUR YON Cedex <b>TÉL : 0 980 980 049</b> <b>FAX : 02.51.44.29.49</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 24 ter, rue Saint Yon 17000 LA ROCHELLE Tél. : 05.46.42.17.20</li> <li>• 23, boulevard de Blossac 86100 CHATELLERAULT Tél. : 05.49.21.28.35</li> <li>• 61, place du Marché 86300 CHAUVIGNY Tél. : 05.49.61.25.36</li> <li>• 21, rue du petit Bonneveau 86000 POITIERS Tél. : 05.49.60.55.15</li> </ul>
<b>03 041 3200</b> <b>UNION RMPI</b>	<b>UNION RMPI</b> 5 boulevard de Lattre de Tassigny CS 42901 35029 RENNES Cedex <b>TÉL : 02.99.29.66.00</b> <b>FAX : 02.99.29.66.28</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1, boulevard Liédot 16014 ANGOULÊME Tél. : 05.45.90.15.50</li> <li>• 33, avenue Victor Hugo 16100 COGNAC Tél. : 05.45.35.66.30</li> <li>• 1, résidence Quai Ouest - rue du D<sup>r</sup> Schweitzer 17000 LA ROCHELLE Tél. : 05.46.41.05.39</li> <li>• 58, avenue Gambetta 17100 SAINTES Tél. : 05.46.90.81.65</li> </ul>
<b>03 041 5500</b> <b>UMCAPI</b>	<b>UMCAPI</b> Union Mutualiste pour les Commerçants, Artisans et Professions Indépendantes 45-49 avenue Jean Moulin CS 60000 17034 LA ROCHELLE Cedex 1 <b>TÉL : 0 970 83 32 32</b> <b>FAX : 05.46.31.13.95</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25, boulevard de Bury 16000 ANGOULÊME Tél. : 05.45.95.92.98</li> <li>• 38, cours National 17100 SAINTES Tél. : 05.46.74.23.54</li> <li>• 1, rue Toufaire 17300 ROCHEFORT SUR MER Tél. : 05.46.99.98.81</li> <li>• 8-10, rue de l'hôtel de Ville 79000 NIORT Tél. : 05.49.77.27.48</li> <li>• 17, rue René Héry 79300 BRESSUIRE Tél. : 05.49.65.31.27</li> <li>• 7, rue Saint Jacques 86100 CHATELLERAULT Tél. : 05.49.02.18.35</li> </ul>
<b>ORGANISME RÉGI PAR LE CODE DES ASSURANCES</b>		
<b>03 041 1100</b> <b>R.A.M.</b>	<b>RÉUNION DES ASSUREURS MALADIE</b> <b>DE POITOU-CHARENTES</b> Zone des Greffières 6 rue Eugène Freyssinet 17140 LAGORD <b>TÉL : 0811.012.012</b> <b>FAX : 05.46.50.52.73</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 146 avenue de la Rochelle - B.P. 88811 79028 NIORT Cédex</li> </ul>

## POUVOIR

Je soussigné(e) .....  
(NOM et prénoms)

demeurant .....  
.....  
.....

donne pouvoir à .....  
(NOM et prénoms)

demeurant .....  
.....  
.....

à l'effet d'effectuer toutes démarches relatives à la formalité auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, de signer tout document ou pièce, et d'une façon générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution de la présente.

Fait à .....  
le .....

**LE MANDATAIRE**  
(“Accepté” et signature)

**LE MANDANT**  
(“Bon pour pouvoir” et signature)